



Faire venir son ascendant en France

Par **midomido**, le **29/11/2016** à **13:31**

Bonjour,

Je detiens une carte de residence parmanent een France et je desire faire venir ma mere du Maroc, car elle est resté toute seule après le decés de mon pere.

J'ai longement cherché sur Internet sur le moyen de la faire venir, et j'en vois pas mal comme:

Visa de long sejour

Titre de séjour "vie privé et familiale"

Titre de séjour "visiteur"

J'ai compris que pour qu'il faut être tout d'abord français afin d'entammer une precedure pour l'obtention d'un titre de sejour, C'est juste ?

il y a aussi, le transformation d'un Vlsa de de type C en titre sejour, est-ce que cette option est valable dans mon cas svp ?

PS: Ma mere a deja obtenue plusieurs fois un visa touristique.

Je suis un peu confue, merci pour votre aide.

Merci,
Mehdi

Par **amajuris**, le **29/11/2016** à **16:04**

bonjour,

comme vous n'avez pas la nationalité française ou que vous n'êtes pas le conjoint d'un français, la seule solution, c'est que votre mère demande un visa long séjour.

si vous étiez français, l'article L314-11 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers (CESEA) prévoit "la délivrance de plein droit d'une carte de résident aux ascendants (père, mère, grand-parents) de français et de son conjoint qui sont à sa charge.

La délivrance de cette carte est soumise à l'absence de menace à l'ordre public et à la régularité du séjour. Par ailleurs, les ascendants doivent justifier qu'ils sont effectivement à la charge de leurs enfants et ceux-ci doivent présenter des ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de leurs parents".

salutations